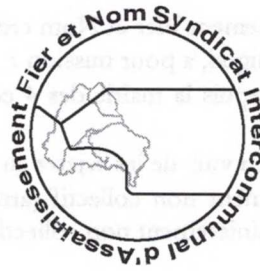


Mise en ligne le 28 juin 2024



Syndicat Intercommunal d'assainissement Fier et Nom

## RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(en application de l'article L2224-5 du code général des collectivités locales)

Rapport 2024 relatif à l'exercice 2023



## INTRODUCTION

Le syndicat intercommunal d'assainissement Fier et Nom créé le 4 mars 1996 entre les communes de Thônes, Les Clefs, Les Villards-Sur-Thônes et Manigod, a pour mission :

- le transport des eaux usées depuis la mairie des 4 communes jusqu'à la station d'épuration des Vernaies soit 14 km de réseaux,
- le traitement des eaux usées en vue de les rejeter au milieu naturel dans le respect de la réglementation,
- le service public d'assainissement non collectif (arrêté du 29 mars 2006 – transfert de la compétence « contrôle des systèmes d'assainissement non collectif »).

Le traitement des eaux usées est assuré par la station d'épuration des Vernaies mise en eau le 07/11/2005. Dans un premier temps, l'exploitation était assurée par contrat de prestation de service avec l'entreprise OTV dans le cadre du marché de construction-exploitation.

Dans un second temps, un marché public d'exploitation selon un appel d'offre ouvert a été lancé. Ce dernier a été attribué en novembre 2009 à Veolia Eau pour une durée de 4 ans renouvelable 2 ans.

Le marché public d'exploitation en cours est attribué à Veolia Eau.

## SCHEMA D'IMPLANTATION DE LA STEP DES VERNAIES



- 1 Gazomètre, Digesteur et traitement des boues
- 2 Désodorisation
- 3 Pré-traitement

- 4 Décantation Primaire
- 5 Traitement biologique
- 6 Bâtiment d'exploitation

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
UDEP de Morette	1 170	19 500	4 350
<b>Capacité totale :</b>	<b>1 170</b>	<b>19 500</b>	<b>4 350</b>

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

### *Description*

- ◆ **File eau** : prétraitement – décantation physicochimique – biologie Biostyrs – rejet rivière ;
- ◆ **File boues** : épaissement mécanique – stabilisation par digestion – déshydratation par centrifugation ;
- ◆ **Traitement de l'air** : désodorisation par lavage chimique.



**Lexique des abréviations :**

Amdec = analyse des modes de défaillances, de leurs effets et de leur criticité.  
 CBPO = charge brute de pollution oraganique.  
 CH4 = méthane.  
 CNF = condition normale de fonctionnement.  
 DBO5 = demande biochimique en oxygène pendant 5 jours.  
 DCO = demande chimique en oxygène.  
 DO = déversoir d'orages.  
 HAZOP = HAZard and Operability study.  
 H2S = sulfure d'hydrogène.

MES = matière en suspension.  
 MS = matière sèche.  
 NGL = azote global (nitrites+nitrates+azote total)  
 NH4 = ammonium.  
 NTK = azote total (azote organique + ammonium).  
 Ptot ou Pt = phosphore total.  
 TAC = titre alcalimétrique complet.  
 UDEP = unité de dépollution des eaux.

**I / CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE**

**I - 1 Présentation du territoire desservi**

• Compétences du service	- Transport - dépollution
• Installation(s) de dépollution	1
• Capacité de dépollution (EH)	19 500
• Volume traité (m3)	684 629
• Taux de conformité des rejets Conformité de performance des équipements d'épuration [P254.3]	86 %
Communes desservies	- Thônes - Les Villards-Sur-Thônes - Manigod - Les Clefs
Estimation de la population desservie	18 617 habitants
Mode de gestion du service	- En marché d'exploitation pour la dépollution et le transport

<b>Abonnements :</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
THONES	3 665	3 710,50	3 729,29	3 768,30	3 778,28	3 753,56	3 883,75	3 929,83	3 930,00
MANIGOD	1 941	1 948	1 960	1 961	1 960	1 973	1 964	1 901,19	1 965,00
LES CLEFS	129,66	129,66	132,75	131,79	132,66	136	128	146,56	154,00
LES VILLARDS	584,03	602,90	614,54	615,28	615	651	628	661,58	683,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 319,69</b>	<b>6 391,06</b>	<b>6 436,58</b>	<b>6 476,37</b>	<b>6 485,94</b>	<b>6 513,56</b>	<b>6 603,75</b>	<b>6 639,16</b>	<b>6 732,00</b>
/ M3 encaissés	397 244	417 198	405 084	422 852	420 540	403 577	407 556	443 846	397 265

## I – 2 Ouvrages d'épuration des eaux usées

### Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2023
Débit de référence (m <sup>3</sup> /j)	4 901
Capacité nominale (kg/j)	1 170

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (\*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
<b>Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)</b>							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00				
moyenne annuelle							2,00
<b>Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)</b>							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
<b>Charge maximale à respecter (kg/j)</b>							
journalière par bilan						36,55 (166 si T<12°C)	
<b>Rendement minimum moyen (%)</b>							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				
moyen annuel							80,00

\* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

## II / TRAITEMENT DES EAUX USEES :

### II – 1 Les faits marquants signalés par l'exploitant

#### Traitement des eaux usées et qualité des rejets au milieu naturel

La station fonctionne bien en termes de performances. Les valeurs limites de rejet fixées par l'arrêté de rejet (n°2014016-024) sont respectées.

Après une baisse en 2022, le volume entrée système est en hausse cette année de + 16 % par rapport à l'année précédente, en lien avec une hausse de la pluviométrie (+ 23 %). Le nombre de jours où le volume reçu est supérieur au nominal de l'installation demeure limité (27 jours soit 7 % du temps).

Pour l'année 2023, le débit de référence au sens de l'arrêté de juillet 2015 est en hausse par rapport à l'année passée. Il s'établit à 4 901 m<sup>3</sup>/j, soit supérieur au débit nominal de la station (à savoir 4 350 m<sup>3</sup>/j). A titre d'information, le débit de référence au sens de l'arrêté de juillet 2015 applicable pour 2024 est donc en légère hausse et estimé à 4 790 m<sup>3</sup>/j.

Comme en 2022, la charge entrante est en baisse en 2023 (- 18 % à - 19 % pour les paramètres carbonés DBO5 et DCO ; - 10 % sur la MES ; - 18 % sur les paramètres azotés et - 22 % sur le phosphore). Les charges reçues en 2023 correspondent en moyenne à 50 % de la capacité de la station pour la DBO5.

Comme pour 2022, aucun bilan de 2023 n'atteint la charge nominale de la station (contrairement à 2021 où 1 bilan était concerné ainsi que 3 bilans en 2020). La CBPO 2023 (charge maximale) est cohérente avec la capacité de la station (958 kg/j de DBO5 pour 1 170 kg/j de DBO5 en capacité nominale).

Il convient de surveiller que la fréquence de dépassement de charge n'augmente pas dans les années à venir.

Une injection de chaux éteinte dans les biostyr a été mise en place en juillet 2023 afin de rehausser le pH pour protéger les bétons (consommation de TAC lors de la nitrification qui conduit à des pH très bas et donc une abrasion des bétons). Cette injection sera maintenue en 2024.

#### Incidents significatifs :

Le prélèvement 24 h du 20/02/23 est non conforme en DBO5 (concentration à 28 mg/l pour une norme de rejet à 25 mg/l). Cette non-conformité a fait suite à la panne de la pompe alimentant le biostyr n°4 : le biostyr a été mis à l'arrêt, seuls 3 biostyr étaient en fonctionnement le jour du bilan, alors que les effluents en entrée étaient très chargés (vacances scolaires février). La pompe a été renouvelée et le biofiltre remis en service le 24/02. Les analyses d'autocontrôle micro-méthodes réalisées ont confirmé le retour à la conformité du rejet.

Le prélèvement 24 h du 04/04/23 est non conforme en rendement MES (72,4 % pour une norme à 90 %) et DCO (67,2 % pour une norme à 75 %). Les effluents en entrée STEP étaient atypiques (effluents très dilués) : les concentrations en sortie traitement respectent les normes de rejets.

Le prélèvement 24 h du 17/07/23 réalisé sur l'UDEP de Thônes est non conforme en lux NH4 (37,98 kg/j pour une norme à 36,55 kg/j). Ce dépassement est lié à une chute du pH observée au niveau des biostyr n'ayant pas permis de réaliser le traitement de l'azote dans sa totalité. L'injection de chaux pour redresser le pH et le TAC a été mise en place depuis. Les analyses de micro-méthodes réalisées la semaine suivante (le 23/07 et le 27/07) indiquent un rejet conforme en NH4 (4,8 kg/j).

En 2023, et de façon importante sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2023, le digesteur a connu des problèmes récurrents :

- bouchage récurrent de l'alimentation en boues : des débouchages par curage, à des fréquences de plus en plus rapprochées, ont été réalisées.
- disjonction de l'agitateur : celui-ci a pu être maintenu en fonctionnement en abaissant son régime de fonctionnement, via la pose d'un variateur, et en déclenchant son fonctionnement uniquement en présence du personnel.

Ces incidents ont poussé à anticiper au maximum les travaux d'arrêt du digesteur, déclenché au 2<sup>nd</sup> semestre 2024.

#### ***Principales opérations de maintenance***

Les principaux renouvellements des petits équipements non tracés au titre du compte de renouvellement en 2023 sont :

- Carte électronique vanne arrivée eaux brutes Biostyr n°4,
- Changement des limiteurs de pression sur les lignes d'injection FeCl3,
- Changement de plusieurs boîtiers de sectionnement,
- Variateur gavopompe,
- Mise en place d'une variation de fréquence sur le poste toutes eaux.

Les opérations de maintenance notables et contrôles réglementaires réalisés courant 2023 sont :

- Vidange du décanteur n°1,
- Nettoyage des caniveaux d'entrée des Multiflo,
- Nettoyage canalisation évacuation des boues épaissie sortie centri 1,
- Curage des pièges à cailloux sur réseau intercommunal,
- Curage de la fosse à graisse,
- Curage de la canalisation d'alimentation en boues du digesteur (multiples interventions),

- Curage fosse matières de vidange,
- Curage des canaux d'arrivée dans les décanteurs (accumulation des flottants),
- Remise en service de l'agitateur fosse à graisse,
- Renouvellement des contacteurs de l'armoire condensateur,
- ITV et curage réseau route des Clefs,
- Renouvellement tulipe du ventilateur désodo,
- Renouvellement groupe d'eau industriel,
- Changement carte alimentation automate file 1,
- Colmatage conduite alimentation digesteur,
- Renouvellement moteur agitateur polymère anionique, vanne manchon sortie des dégraisseurs, disjoncteur surpresseur biofiltre 2,
- Arrêt décanteur 1 pour saison été et vidange,
- Nettoyage des gouttières de la STEP,
- Nettoyage benne à sable,
- Repris étalonnage sonde US canal entrée STEP suite CDA,
- Changement du boîtier de sectionnement pompe lait de chaux,
- Reprise fixation de la pompe à huile du surpresseur n°1 suite détection d'un bruit anormal,
- Correction programmation des débitmètres FeCl3,
- Renouvellement de stators pompes polymère prétraitement et déshydratation,
- Renouvellement carte automate entrée analogique file commune,
- Renouvellement carte automate entrée digitale file commune,
- Levage et nettoyage des 2 agitateurs de la bêche à boue mixte,
- Renouvellement purge d'air compresseur n°1,
- Nettoyage et levage pompe matières de vidange + clapets,
- Mise en place + contrôle APAVE potence niveau biofiltre,
- Mise en service injection urée,
- Contrôle sonde CH4 et H2S zone méthanisation,
- Contrôle extincteurs et BAES,
- Maintenance du groupe électrogène,
- Maintenance disconnecteurs,
- Entretien des 2 chaudières,
- Contrôle dispositif de levage,
- Contrôle armoire électrique,
- Contrôle débitmètres,
- Contrôle CDA,
- Contrôle centrifugeuses,
- Contrôle batterie condensateur.

### ***Propositions d'améliorations***

Le chantier de vidange décennale du digesteur sera lancé à partir de 2024. Ce type de chantier fait partie des bonnes pratiques, afin d'évaluer la qualité du génie civil et curer l'ouvrage des éventuels sables ou filasses pouvant s'y accumuler.

Une étude d'optimisation du fonctionnement actuel de la ventilation/désodorisation sera réalisée en 2024 dans l'objectif d'induire une baisse de la consommation énergétique de ce poste via des renouvellement d'équipement adaptés et un re-paramétrage des flux d'air par zone.

Reconvertir la cuve à javel non utilisée (située à côté des décanteurs) en cuve de stockage de récupération d'eau de pluie pour les besoins des lavages des décanteurs notamment : ces travaux seront conduits courant 2024.

## Valorisation

### ◆ Filière d'évacuation des boues

Les analyses réalisées sur les boues indiquent une bonne qualité et confirment la conformité de leur valorisation par compostage.

### ◆ Consommation électrique

La consommation électrique est en diminution de 5 % par rapport à l'année précédente.

### ◆ Performance énergétique

Les locaux de la CCVT ont été chauffés en 2023 par la chaufferie de la station d'épuration à partir du biogaz produit par le digesteur.

## II – 2 L'exploitation et la maintenance

Pour maintenir en valeur ce patrimoine dans la durée, il est nécessaire d'avoir une connaissance précise du tracé du réseau, des éléments qui le constituent, de son fonctionnement hydraulique, des événements d'exploitation ou encore de son vieillissement. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

### Programme journalier :

- Contrôle visuel de l'ensemble de l'usine de dépollution.
- Mise en service de l'épaississement et de la déshydratation des boues.
- Relevé des index compteurs et débitmètres.
- Analyse des eaux brutes et traitées.
- Analyse des boues.

### Programme hebdomadaire :

- Nettoyage des goulottes des bassins.
- Entretien des abords de l'usine.

### Programme mensuel :

- Graissages préconisés, vérification des tensions de courroies.
- Contrôle des débitmètres et des préleveurs rentrant dans le cadre de l'auto-surveillance.

### Programme annuel :

- Entretien des pompes et organes électromécaniques.

L'exploitant mandate un organisme indépendant pour effectuer le contrôle des systèmes électriques et des systèmes de levage tous les ans.

## II – 3 Travaux de maintenance et de renouvellement effectués par l'exploitant :

En 2023, Véolia eau a renouvelé les équipements suivants :

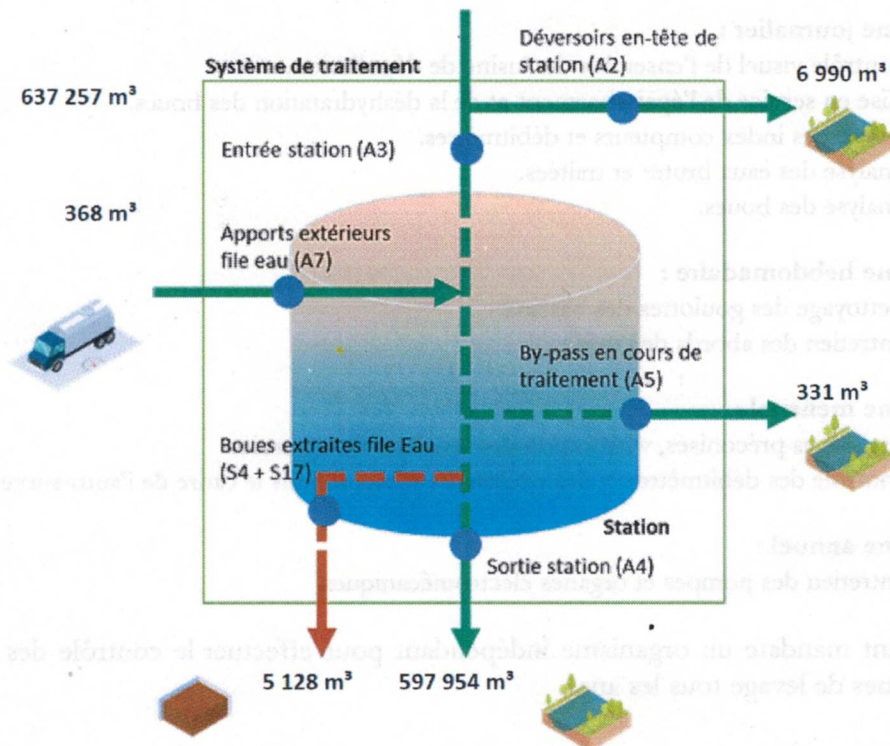
- Onduleur armoire eau,
- Onduleur armoire boue,

- Débitmètre FECL3 n°1,
- Débitmètre FECL3 n°2,
- Batterie condensateur armoire TGBT, renouvellement des contacteurs de puissance,
- Variateur pompe alimentation Biostyr 4,
- Pompe doseuse FECL3 File 1,
- Multimètre portable,
- Agitateur 2 bêche à boues digérées,
- Préleveur d'entrée,
- Attaches gaines ventilation,
- Achat pompe Biostyr pour stock de secours,
- Sonde de niveau bêche eaux traitées,
- Vanne 1 alimentation graisses,
- Manager de combustion chaudière fioul,
- Stator gavo pompe boues,
- Purgeur compresseur d'air n°1,
- Vannes extraction graisses et alimentation Biolix

## II - 4 La dépollution

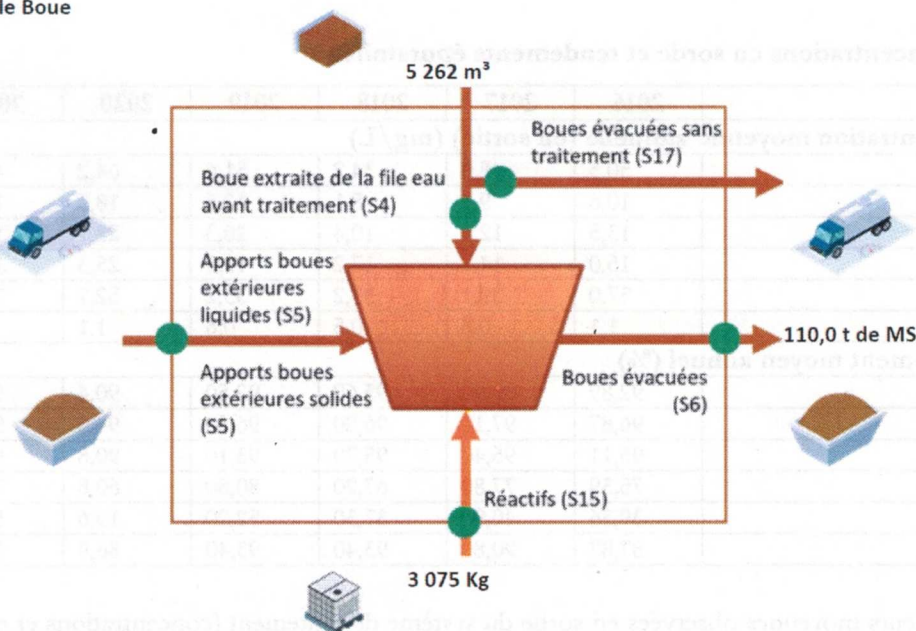
Les volumes entrants sur le système de traitement s'élèvent pour l'année à 748 078 m<sup>3</sup>, soit un volume journalier de 2 049 m<sup>3</sup>/j. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 1 170 kg de DBO5 par jour.

File Eau





File Boue



► Evolution de la charge entrante

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume entrant (m3/j)	1 946	1 719	2 238	2 083	1 996	2 245	1 766	2 049
Capacité hydraulique (m3/j)	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350
Charge DBO5 entrante (kg/j)	663	600	569	702	665	759	708	561
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170

► Charges entrantes et dépassement de capacité

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HCNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	1 771	0 / 2	443	1 200	618	177,4	178,3	18,8
février	2 612	0 / 2	1 072	2 352	1 119	251,1	251,7	27,9
mars	1 708	0 / 2	638	1 770	751	177,9	178,3	21,8
avril	1 929	0 / 2	870	2 359	1 198	224,0	224,8	28,0
mai	1 515	0 / 2	523	1 357	657	219,4	220,1	25,3
juin	1 518	0 / 2	355	845	323	172,3	172,8	27,3
juillet	1 306	0 / 2	274	793	372	114,3	114,5	11,0
août	1 184	0 / 2	632	1 347	525	136,7	136,9	14,9
septembre	1 411	0 / 2	566	1 263	535	104,2	104,3	13,9
octobre	1 679	0 / 2	381	1 113	571	106,7	106,9	11,4
novembre	1 936	0 / 2	446	1 278	728	134,2	134,4	15,1
décembre	2 686	0 / 2	1 015	2 327	1 205	197,5	198,0	25,2

(\*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

► Concentrations en sortie et rendements épuratoires

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Concentration moyenne annuelle (en sortie) (mg/L)</b>								
DCO	50,5	48,0	34,2	51,6	64,2	47,30	56,70	50,70
DBO5	10,6	9,5	8,1	12,6	18,5	11,10	12,30	12,30
MES	13,5	12,5	10,4	20,3	28,7	12,30	15,60	16,70
NTK	15,0	14,7	17,2	13,3	25,3	18,40	23,40	30,30
NGL	37,0	39,1	33,2	33,2	52,1	37,90	47,40	47,00
Ptot	1,1	0,8	0,5	0,6	1,1	0,80	0,60	0,60
<b>Rendement moyen annuel (%)</b>								
DCO	92,89	92,90	93,60	92,50	90,4	93,60	97,10	91,60
DBO5	96,87	97,10	96,90	96,50	94,5	96,80	93,70	95,70
MES	95,11	95,40	95,70	93,10	90,8	95,90	95,70	93,70
NTK	75,39	77,80	67,20	80,80	60,8	76,60	76,90	56,20
NGL	39,36	40,90	37,30	52,20	19,6	51,80	53,40	32,40
Ptot	87,87	90,80	93,40	93,40	86,9	92,80	95,20	92,20

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent calculé en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Boues évacuées

UDEP des Vernaies	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	376,60	32,16	121,10	100,00
<b>Total</b>	<b>376,60</b>	<b>32,16</b>	<b>121,10</b>	<b>100,00</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches

► Conformité des rejets d'épuration

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de bilans en CNF(**) conformes / nombre de bilans en CNF (%)	100	92	92	86	91	96	92	86
Pour information, nombre de bilans en CNF (*)	24	24	24	24	24	24	24	22
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	663	600	569	702	665	759	708	561

(\*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

(\*\*) Conditions Normales de Fonctionnement

► [P 204.3] Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 21 juillet 2015

Conformité des équipements d'épuration	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Performance globale du service (%)	100	100	100	100	100	100	100
UDEP des Vernaies	100	100	100	100	100	100	100

Cet indicateur [P 204.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

► [P205.3] Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100	100	100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	100	100	100	100	100	100	100	100

► [D 203.0] Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur [D 203.0] permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Boues évacuées (Tonnes de MS)</b>	<b>126,1</b>	<b>117,1</b>	<b>140,1</b>	<b>90,9</b>	<b>135,2</b>	<b>110,0</b>	<b>115,30</b>	<b>121,10</b>
UDEP des Vernaies	126,1	117,1	140,1	90,9	135,2	110,0	115,30	121,10

► [P 206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur [P 206.3] est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
UDEP des Vernaies	100	100	100	100	100	100	100

### III / LES RESEAUX

#### III – 1 Linéaire de réseau de transfert

Le réseau de transfert du service public d'assainissement collectif du syndicat est constitué d'environ :

- 14 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

(Sur 79, 6 km de réseau de collecte et transfert au total, données diagnostic réseau 2012)

#### III – 2 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j	Conformité 2019	Conformité 2020	Conformité 2021	Conformité 2022	Conformité 2023
Station, d'épuration des Vernaies	561	100	100	100	100	100

Pour l'exercice 2023 l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

### III – 3 Autosurveillance des réseaux

Les données d'autosurveillance permettent d'établir qu'au total seulement 3 159 m<sup>3</sup> ont été déversés en 2023, soit 0,4 % du volume du système d'assainissement. 26 déversements ont été comptabilisés sur le DO La Curia et 5 déversements sur le DO Plan Villa en 2023.

En moyenne sur 5 ans, il y a eu 12 déversements pour le DO12 La Curia et 3 déversements pour le DO8 Plan Villa, soit moins de 20 déversements annuels par DO : comme pour les années passées, le système de collecte est donc conforme selon ce critère en 2023.

Aucun déversement n'a été enregistré par temps sec, la conformité temps sec est donc également respectée.

Des débordements de réseau se sont produits ces deux dernières années avec pour cause des gravats qui se retrouvent dans le réseau, consécutivement à des travaux de voirie réalisés par des tiers. Certains de ces débordements ont entraîné des sinistres. Il est impératif d'engager des discussions avec les maîtres d'ouvrage de ces travaux afin que les entreprises les réalisant fassent en sorte que ces situations cessent.

Le mode de calcul de l'indicateur P203.3 est en cours de refonte. Le Syndicat est en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire National des Services d'Eau et d'Assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>.

Dans l'attente de la publication de cet indicateur, ci-dessous les informations qui seront utiles pour établir la conformité du réseau de collecte et, le cas échéant, identifier les axes de progrès :

#### Pluviométrie :

Hauteur de pluie totale (mm)	2020	2021
Deversoir Orage DO 12 La Curia	1 263	498
Deversoir Orage_DO8 Plan Villa	1 263	498
<b>Moyenne</b>	<b>1 263</b>	<b>498</b>

#### Bilan global des déversements :

Volumes totaux déversés (par temps sec et par temps de pluie) (en m<sup>3</sup>) :

Point de déversement	2020	2021
Deversoir Orage DO 12 La Curia	1 481	124
Deversoir Orage_DO8 Plan Villa	15	0
<b>Total</b>	<b>1 497</b>	<b>124</b>

## IV / TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### ► Tarification [D 204.0]

#### [Tarification de la part traitement uniquement]

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (assainissement collectif)

Part Variable en m<sup>3</sup> = 1.63 €

Par Fixe par abonnement = 21.45 €

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (assainissement collectif)

Part Variable en m<sup>3</sup> = 1.66 €

Par Fixe par abonnement = 21.88 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/06/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif pour l'année 2023
- Délibération du 15/06/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif pour l'année 2024



► **Recettes**

	<b>2023</b>
Facturation du service aux abonnés domestiques (parts fixe et variable)	786 548,13
Recettes pour boues et effluents importés	16 654,50
Subventions (section exploitation uniquement)	0,00
Primes pour épuration de l'Agence de l'eau	47 948,86
Autres recettes (dont fourniture de chaleur aux bâtiments CCVT)	8 645,34

► **État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2023 (montant restant dû)		305 825,41
Montant remboursé durant l'exercice	capital	118 264,02
	intérêts	13 680,19

► **Amortissements**

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 285 701,03 €.

► **Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)**

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles dont le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé, calcul selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est :

$$\frac{\text{En cours de la dette au 31/12/2023} = (305\ 825,41)}{\text{Épargne brute annuelle (retraitée)} = (231\ 672,22)} = 1,32 \text{ années}$$

A THONES LE 20 JUN 2024,

LA PRESIDENTE,

CLAIRE BARRIN

